

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge

\*25346647\*

Déposé  
18-07-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0450523725

**Nom**(en entier) : **BRIGHTFISH S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Boulevard du Centenaire 20  
: 1020 Bruxelles**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES  
MODIFICATIONS), OBJET

Ce jour, le neuf juillet deux mille vingt-cinq.

(...)

Devant **Tim CARNEWAL, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société  
"BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11,**S'EST REUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "**BRIGHTFISH S.A.**", ayant son siège à  
1020 Bruxelles (Laeken), Boulevard du Centenaire 20, ci-après dénommée la "*Société*".

(...)

**DELIBERATION - RESOLUTIONS**

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

**PREMIERE RESOLUTION : Modification de l'objet.**

(...)

**Décision**L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société par remplacement de l'article 3 des statuts par  
le texte suivant :*"La société a pour objet :*

- *la commercialisation des media publicitaires par voie de télévision, radio, presse écrite, cinéma, internet, affichages et de tout autre moyen dont elle pourrait acquérir la régie ;*
- *la création, la production, l'adaptation et la diffusion de contenus publicitaires audiovisuels ;*
- *la distribution et la promotion de films cinématographiques et autres ainsi que la distribution et la promotion de contenu alternatif ;*
- *l'organisation d'événements et de spectacles promotionnels, marketing ou culturels ; et*
- *le développement de plateformes et outils technologiques liés à la publicité et à l'analyse de données d'audience.*

*La société peut accomplir toutes activités connexes ainsi que des opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières et autres qui se rapportent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou le développement."*

(...)

**QUATRIÈME RESOLUTION: Procuration pour les formalités.**

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Hilde Herman, qui, à cet effet, élit domicile à 1020 Bruxelles, Boulevard du Centenaire 20, ainsi qu'à ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

**Volet B** - suite

*Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.*

**Tim CARNEWAL**  
Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes  
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").